

Marchés publics

Procédure adaptée

7208930601 - SF

Mairie de Faremoutiers

Marché d'exploitation des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux (P1-P2-P3)

PROCÉDURE ADAPTÉE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Mairie de Faremoutiers. Correspondant : M. Nicolas CAUX, avenue Victor-Massoul, 77515 Faremoutiers. Tél. : 01 64 04 30 40. Courriel : adjoint4@faremoutiers.fr
Adresse Internet du profil d'acheteur : <https://demat.centraledesmarches.com/7048978>

Type d'organisme : commune.

Objet du marché : marché d'exploitation des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux de la ville de Faremoutiers (P1-P2-P3).

Type de marché : services.

Site ou lieu d'exécution principal : avenue Victor-Massoul, 77515 Faremoutiers.

Classification C.P.V. :

Objet principal : 50720000-8.

L'avis implique un marché public.

Refus des variantes.

Date prévisionnelle de début des prestations : 15 octobre 2019.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation (lettre d'invitation, cahier des charges...).

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 20 septembre 2019 à 12 h 00.

Délai minimum de validité des offres : 30 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Date d'envoi du présent avis : 14 août 2019.

Conditions minimum requises : l'entreprise devra respecter le cahier des charges de dépannage PL, joint au dossier de consultation, et devra notamment disposer :

- Disposer d'un matériel adapté et réglementaire pour dépanner et évacuer les véhicules de PTAC > 3,5T, à savoir au minimum une dépanneuse PL et un fourgon atelier (celles-ci devront être la propriété de l'entreprise ou sous contrat de location - à joindre au dossier de candidature - ; une dépanneuse ou un fourgon atelier en cours d'acquisition pourra être retenue, sous réserve de présentation du bon de commande avec date de livraison) ;
- Des pièces administratives des véhicules (carte grise, carte blanche, assurance et contrôle technique) en conformité avec la réglementation en vigueur ;
- D'au moins 2 personnels d'intervention qualifiés (dont éventuellement le responsable du garage) ;
- D'un atelier de réparation ;
- D'une implantation proche du secteur d'intervention permettant une arrivée sur les lieux dans un délai moyen d'une heure à compter de la réception de l'appel de la société.

Retrait des dossiers : les dossiers de consultation accompagnés du règlement de consultation peuvent être retirés à partir du lundi 19 août 2019, 9 h 00 ou seront envoyés au candidat qui en fait la demande par courrier ou par fax avant le mercredi 4 septembre 2019, 15 h 00 à l'adresse suivante : APRR, Direction régionale Paris, service sécurité trafic, Échangeur de Nemours Sud, 77140 Nemours.

Réception des offres :

Date limite de réception des offres : avant le mercredi 18 septembre 2019, 16 h 00. Les dossiers remis hors délai ou dans une enveloppe non cachetée ne seront pas retenus.

Adresse et conditions de remise des offres : ces renseignements sont précisés à l'article 9 «conditions d'envoi et de remise des offres» du règlement de consultation

Autres renseignements :

Renseignement administratif

Au choix :

- Pour tout renseignement veuillez contacter M. Bertrand DROULERS, 01 64 45 56 00 ou bertrand.droulers@aprr.fr
- Ces renseignements sont précisés à l'article 3.2 «demande de renseignements complémentaires» du règlement de consultation.

Procédure de recours

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal de grande instance, Cité judiciaire, 13, boulevard Clémenceau, BP 13313, 21033 Dijon.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Greffe du tribunal de grande instance, Cité judiciaire, 13, boulevard Clémenceau, BP 13313, 21033 Dijon.

7208939901 - SF

Commune de Verneuil-l'Étang

Aménagement de voirie programme 2019

PROCÉDURE ADAPTÉE

Pouvoir adjudicateur : ville de Verneuil-l'Étang, 16, rue Jean-Jaurès, 77390 Verneuil-l'Étang. Tél. 01 64 51 35 77, fax 01 64 51 33 88.

Adresse internet : www.mairie-verneuil77.fr

E-Mail : secretariat.verneuil@mairie-verneuil77.fr

Objet du marché : aménagements de voirie, programme 2019.

Mode de passation : marché à procédure adaptée ouverte Art. 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Type de marché de travaux : Exécution.

Date prévisionnelle de début du marché : 1er octobre 2019.

Critères d'attribution : voir règlement de consultation.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 16 août 2019.

Date limite de réception des offres : 6 septembre 2019 à 12 h 00.

Renseignements : site de dématérialisation :

<http://demat.centraledesmarches.com/7048983>

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : pour les renseignements d'ordre administratif et technique : ville de Verneuil-l'Étang, eirection des services techniques M. Philippe DELORME, 16, rue Jean-Jaurès, 77390 Verneuil-l'Étang. Tél. 01 64 51 33 70, fax 01.64.51.33.88.

Adresse Internet : <http://demat.centraledesmarches.com/7048983>

Adresse de retrait des dossiers : **adresse internet :**

<http://demat.centraledesmarches.com/7048983>

Le téléchargement est l'unique moyen d'obtention du DCE.

Adresse de remise des offres : ville de Verneuil-l'Étang, direction des services techniques, 16, rue Jean-Jaurès, 77390 Verneuil-l'Étang, adresse internet : <http://demat.centraledesmarches.com/7048983>

Marchés publics

Procédure formalisée

7208762101 - PU

**Dépannage remorquage et évacuation des Véhicules > 3,5 T Autoroute A 6**

AVIS D'APPEL D'OFFRES

APRR, Direction régionale Paris, Dépannage remorquage et évacuation des Véhicules > 3,5 T, Autoroute A 6.

Secteur Nemours Nord.

Nombre D'agrément : 1.

Secteur Nemours Sud.

Nombre D'agrément : 1.

Objet : dépannage, remorquage et évacuation de tous véhicules de PTAC >3,5 T, en panne ou accidentés, et de leur annexe tractée, sur les secteurs d'intervention décrit au § 2.

La prestation sera rémunérée par le client selon le tarif de l'entreprise, conformément à la grille tarifaire remise à APRR.

2. Secteurs d'interventions :

Nemours Nord : Autoroute A6 - Axe Paris/Lyon - entre le PR 44+440, commune de Saint-Germain-sur-École et le PR 61+350, commune d'Ury.

Nemours Sud : Autoroute A6 - Axe Paris/Lyon - entre le PR 61+350, commune d'Ury et le PR 91+040, commune d'Égreville.

Durée : les agréments pour l'exécution de la prestation visée au §1 seront attribués pour une période allant :

- du 4 octobre 2019 au 17 janvier 2027, pour le secteur de Nemours Nord,

- du 29 novembre 2019 au 17 janvier 2027, pour le secteur de Nemours Sud.

Adjudications immobilières

7208778301 - VJ

MALPEL ET ASSOCIES

21, avenue Thiers - 77000 MELUN
Tél. 01 64 10 26 67

Et

Me Aurélie Pauck,

Avocat

160, rue Grande - 77300 FONTAINEBLEAU

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

En un seul lot.

**PARCELLES DE TERRE à Tousson (Seine et Marne)
Ferme de Préaux**

Visite le vendredi 13 septembre 2019 de 14 h 00 à 15 h 00.

L'adjudication aura lieu le mardi 24 septembre 2019 à 14 heures, au palais de justice de Fontainebleau, 159, rue Grande, 77300 Fontainebleau.

À la requête de : la société CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, société anonyme dont le siège social est situé au 6, ave de Provence à Paris (75009), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° d'identification 542 016 381, agissant poursuites et diligences de son directeur général en exercice, domicilié en cette qualité audit siège.

Désignation : sur la commune de Tousson (77123), chemin des Nones, ou de Boisminard, Ferme de Préaux,

1°) une parcelle de terre, celle-ci est en herbe avec emplacement gravillonné en entrée formant plus ou moins un parking. Elle est délimitée à gauche par deux hangars, des parcelles de culture au fond ainsi qu'une partie d'un vieux mur en pierre au fond à droite et des bois à droite.

Le tout cadastré :

- section A n° 690, lieudit « Ferme de Préaux », pour une contenance de 37a 30ca,

- section A n° 691, lieudit « Ferme de Préaux », pour une contenance de 04a 87ca.

2°) une parcelle de terre apparaissant non délimitée physiquement se situe dans le prolongement du 1er terrain au fond.

Les deux hangars sont ouverts et communicants. A l'avant, cette parcelle est clôturée le long de la rue de Préaux. Il est précisé ici que la mare n'existe plus. Cadastre section A n° 716, lieudit « Le Village », pour une contenance de 06 a 25ca.

Occupation : les parcelles sont inoccupées.

Mise à prix : 50 000 euros

Consignations pour enchérir (par chèques de banque) : 5 000 euros l'ordre du Bâtonnier séquestre et 12 000 euros à l'ordre de la CARPA.

Frais : les frais préalables à la vente et ceux ordinaires de vente seront payables en sus du prix d'adjudication.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Fontainebleau ou au cabinet de l'avocat du créancier poursuivant.

S'adresser pour les renseignements : au cabinet de Me Guillaume Méar au 21, avenue Thiers à 77000 Melun, et au cabinet de Me Aurélie Pauck au 160, rue Grande, 77300 Fontainebleau, ligne directe pôle saisies immobilières :

01 64 10 26 67, courriel : avocats@malpel-associes.com

Annonces sur internet : www.licitor.com/www.malpel-avocats.fr

Pour enchérir le ministère d'un avocat exerçant près le tribunal de grande instance de Fontainebleau est obligatoire.

Signé : Aurélie Pauck,**Avocat poursuivant.**

7207749501 - VJ

77

Vente aux Enchères Publiques au TGI de Melun 2, avenue Général-Leclerc

LE JEUDI 3 OCTOBRE 2019 À 14 H 00

**UNE MAISON À USAGE D'HABITATION au CHÂTELET-EN-BRIE (77820)
15, rue des Blés d'Or****De 105,60 m2. Les lieux sont occupés.****Mise à prix : 75 000 euros**

**Avec faculté de baisse du quart, du tiers puis de la moitié.
(Consignation pour enchérir par chèque de banque : 7 500 euros à l'ordre de la CARPA).**

Renseignements :

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du TGI de Melun ou au siège de la SCP BOUAZIZ-SERRA-AYALA-BONLIEU, 3, quai Foch à Melun (77000) - Tél. : 01 64 09 62 63 - www.ferrari.fr
VISITE LE LUNDI 16 SEPTEMBRE 2019 DE 14 H 00 À 15 H 00

Avis administratifs

7208937801 - AA



Élaboration du Plan Local d'Urbanisme et du Site Patrimonial Remarquable de Barbizon 1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2019-25 du 12 août 2019, le président de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a ordonné l'ouverture de l'enquête publique conjointe sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et du Site Patrimonial Remarquable de Barbizon.

A cet effet, la vice-présidente du Tribunal administratif de Melun a désigné M. Jean-Marc VERZELEN, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du 4 septembre 2019 au 7 octobre 2019 en mairie de Barbizon (siège de l'enquête publique) aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra le public aux lieux et horaires suivants :

- le jeudi 5 septembre 2019, entre 14 h 00 et 17 h 00 en mairie de Barbizon,
- le mercredi 18 septembre 2019, entre 9 h 00 et 12 h 00 en mairie de Barbizon,
- le samedi 28 septembre 2019, entre 9 h 00 et 12 h 00 en mairie de Barbizon,
- le lundi 7 octobre 2019, entre 15 h 00 et 18 h 00 en mairie de Barbizon.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera disponible en mairie de Barbizon (siège de l'enquête publique), 13, Grande Rue, 77630 Barbizon où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture (le lundi de 14 h 00 à 18 h 00 et du mardi au samedi de 9 h 00 à 12 h 00).

Il sera également disponible à l'adresse suivante : www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique5, sur le site internet de la commune de Barbizon <http://www.barbizon.fr/> et sur des postes informatiques au siège de la Communauté d'agglomération et en mairie de Barbizon.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur qui sera tenu à la disposition du public au siège de la mairie de Barbizon pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture,
- par courrier postal avant le 7 octobre 2019 à 18 h 00 à l'attention de Jean-Marc VERZELEN, commissaire enquêteur au siège de l'enquête en mairie de Barbizon, 13, Grande Rue, 77630 Barbizon,
- en ligne sur www.paysfontainebleau.fr/enquetepublique5

Ces observations, propositions et contre-propositions seront tenues dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et seront accessibles sur le site internet <http://www.barbizon.fr/> et sur le site www.paysfontainebleau.fr/enquetepublique5 pendant toute la durée de l'enquête.

Les dossiers soumis à l'enquête publique comprennent :

- les dossiers d'élaboration du PLU et du SPR arrêtés en conseil communautaire,
- les avis des personnes publiques associées et consultées,
- l'avis de l'autorité environnementale,
- le bilan de la concertation.

Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté d'agglomération et en mairie de Barbizon et à la préfecture de Seine-et-Marne aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, les dossiers de plan local d'urbanisme et de site patrimonial remarquable seront soumis pour approbation au conseil communautaire, éventuellement amendés pour tenir compte des résultats de l'enquête.

7208912601 - AA

Commune de BOISSETTES

Institution d'un droit de préemption urbain simple AVIS

Par délibération en date du 14 juin 2019, le conseil municipal de Boissettes a décidé d'instituer un Droit de Préemption Urbain simple sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser de son PLU (secteurs U et AU).

Le plan délimitant le périmètre d'exercice du Droit de Préemption Urbain est tenu à la disposition du public à la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

**Le Maire,
Bernard FABRE.**